

## ARRANGEMENT ET PROTOCOLE DE MADRID

## DÉCISION FINALE CONCERNANT LA SITUATION DE LA MARQUE

## – DÉCLARATION D'OCTROI DE LA PROTECTION –

Règle 18<sup>ter</sup>.1)

I. Office qui envoie la déclaration: <b>SERVICE FÉDÉRAL POUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE, LES BREVETS ET LES MARQUES (ROSPATENT) 30-1, Berejkovskaya nab., 123995, Moscou, G-59, GSP-5, Fédération de Russie Télécopie: (495) 243-3337 / téléphone: (495) 240-33-39</b>
II. Numéro de l'enregistrement international: <b>1149097</b>
III. Nom du titulaire (ou autre indication permettant de confirmer l'identité de l'enregistrement international): <b>Tovarystvo z obmezhenoiu vidpovidalnistiu "Simcord"</b>
IV. Reproduction de la marque:  <h1 style="text-align: center;">Simcord</h1>
V. La protection est accordée à la marque qui fait l'objet de cet enregistrement international pour tous les produits et/ou tous les services demandés: <b>Cl. 36: "Courtage; services d'investissement de capitaux; opérations de compensation; transfert électronique de fonds; change de devises; analyses financières; consultation en matière financière; informations financières; gestion financière; cotations boursières." Cl. 42: "Programmation informatique; services de conseillers en logiciels informatiques; conception de logiciels informatiques; analyse de systèmes informatiques; conception de systèmes informatiques; conversion de données ou de documents d'un support physique vers un support électronique; conversion de données et programmes informatiques [autre que conversion physique]; maintenance de logiciels informatiques; location de logiciels; mise à jour de logiciels informatiques."</b>
VI. Signature ou sceau officiel de l'Office qui envoie la déclaration:

**Directeur général**



**Dr. Boris Simonov**

VII. Date: **26/02/2014**